

Répertoire numéro : 376/2025

Du : 10 novembre 2025

**DECLARATION NOTARIEE DE SOUSCRIPTION
ET DE VERSEMENTS**

de

la Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée
« FAÇADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL »
en abrégé « FMCT »



Maître Suzanne OGOULA NKONDAWIRI

Notaire

A L'Angle entre
le Bd de la Nation et
le 23 rue René Radembino CONIQUET
(Immeuble HOLLANDO 6ème Etage)
BP 8350
LIBREVILLE
Tél. : (+241) 011 72 37 38



PARDEVANT Maitre Suzanne OGOULA NKONDAWIRI, Notaire à LIBREVILLE (Estuaire/République Gabonaise), Boulevard de la Nation, Boîte Postale 8350, soussignée,

A COMPARU :

Monsieur **Emmanuel NGOUA EDANE**, Administrateur Directeur Général de société, demeurant à LIBREVILLE (Estuaire), Boîte Postale 3873,

La Société dénommée « **FAÇADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL** », en abrégé « **FMCT** », Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de **QUINZE MILLIARDS DIX MILLIONS (15.010.000.000) DE FRANCS CFA**, dont le siège social est à LIBREVILLE (Estuaire), lieudit **ZONE D'INVESTISSEMENT SPECIALE BAIE DES ROIS** en abrégé **ZIS BAIE DES ROIS**, Immeuble dénommé « **Siège du FGIS et de ses Filiales** », Boîte Postale 3873, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite ville sous le numéro 2014B18280 et identifiée fiscalement sous le numéro 736943 Y.

En vertu des Pouvoirs qui lui ont été conférés à l'effet des présentes savoir aux termes de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de ladite société, tenue le onze aout deux mille vingt-cinq, à l'effet de procéder à la Déclaration Notariée de Souscription et de Versements relative à une augmentation puis à une réduction de capital social de ladite société savoir :

- une augmentation de capital social à hauteur de la somme de **SEPT MILLIARDS CENT DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE (7.170.370.000) FRANCS CFA**, en vue de porter ledit capital social de **QUINZE MILLIARDS DIX MILLIONS (15.010.000.000) DE FRANCS CFA** à **VINGT DEUX MILLIARDS CENT VINGT SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE (22.127.370.000) FRANCS CFA**.

EE



- une réduction de capital social à hauteur de la somme de **NEUF MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE (9.677.370.000) FRANCS CFA** en vue de porter ledit capital social de **VINGT DEUX MILLIARDS CENT VINGT SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE (22.127.370.000) FRANCS CFA** à **DOUZE MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS (12.450.000.000) DE FRANCS CFA**.

Un exemplaire original du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date à LIBREVILLE (Estuaire) du onze aout deux mille vingt-cinq susvisé, a été déposé au rang des minutes du Notaire soussigné ce jour et une copie dudit Procès-Verbal est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

DECLARATION NOTARIEE DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENTS

Monsieur **Emmanuel NGOUA EDANE**, ès-qualités, déclare :

- que les **SEPT CENT ONZE MILLE SEPT CENT TRENTÉ SEPT (711.737)** actions d'une valeur nominale de **DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA** chacune, numérotées de **UN MILLION CINQ CENT MILLE UN (1.500.001)** à **DEUX MILLIONS DEUX CENT DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTÉ SEPT (2.212.737)**, ont été entièrement souscrites et libérées par le **FONDS SOUVERAIN DE LA REPUBLIQUE GABONAISE** en abrégé **FSRG**.

Et que le souscripteur s'est libéré de sa souscription par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible qu'il possède sur la Société Anonyme dénommée « **FAÇADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL** », en abrégé « **FMCT** ».

A l'appui de ses déclarations, ledit comparant, ès-qualités, a présenté au Notaire soussigné :



- le rapport sur le projet de restructuration des capitaux propres délivré par ERNST & YOUNG, commissaire aux comptes, le onze aout deux mille vingt-cinq.

- l'État des souscriptions avec état des versements effectués par l'actionnaire, certifiée exacte par lui, laquelle pièce non encore enregistrée mais qui le sera avant ou en même temps que les présentes, est demeurée jointe et annexée aux présentes après mention.

Le comparant, ès-qualités, déclare en outre ce qui suit :

- que les **NEUF CENT SOIXANTE SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE SEPT (967.737)** actions d'une valeur nominale de **DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA** chacune, numérotées de **UN MILLION DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE UN (1.245.001)** à **DEUX MILLIONS DEUX CENT DOUZE MILLE SEPT CENT TRENTE SEPT (2.212.737)**, ont été entièrement annulées.

A l'appui de ses déclarations, ledit comparant, ès-qualités, a présenté au Notaire soussigné le rapport du commissaire aux comptes susmentionné.

REALISATION DE L'AUGMENTATION ET DE LA REDUCTION DE CAPITAL

Les opérations d'augmentation de capital social à hauteur de **SEPT MILLIARDS CENT DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE (7.170.370.000) FRANCS CFA**, puis de réduction du capital social à hauteur de **NEUF MILLIARDS SIX CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE DIX MILLE (9.677.370.000) FRANCS CFA** décidées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du vingt-cinq aout deux mille vingt-cinq, sont définitivement réalisées à compter de ce jour.

En conséquence, le capital social est fixé à la somme de **DOUZE MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS DE (12.450.000.000) DE FRANCS CFA** et est divisé en **UN MILLION**

EE



DEUX CENT QUARANTE CINQ MILLE (1.245.000) actions d'une valeur nominale de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune.

MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur **Emmanuel NGOUA EDANE**, ès-qualités, déclare que comme conséquence de la réalisation définitive de l'augmentation, puis de la réduction de capital dont s'agit, les articles 6 et 7 des statuts se trouvent désormais rédigés comme suit :

« ARTICLE 6- APPORTS :

Il a été apporté à la Société :

- *Lors de sa constitution, la somme de DIX MILLIONS (10.000.000) de Francs CFA ;*
- *Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2015, la somme de QUINZE MILLIARDS (15.000.000.000) de Francs CFA par apport en numéraire ;*
- *Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 11 août 2025, par un coup d'accordéon le capital social a subi les mouvements suivants :*
 - ✓ *une augmentation de capital de **SEPT MILLIARDS CENT DIX-SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE (7.117.370.000) Francs CFA** portant le capital social de quinze milliards dix millions (15.010.000.000) de Francs CFA à vingt-deux milliards cent vingt-sept millions trois cent soixante-dix mille (22.127.370.000) Francs CFA, par la création de sept cent onze mille sept cent trente-sept (711.737) actions nouvelles, émise chacune à la valeur nominale de dix mille (10.000) F CFA et numérotés d'un million cinq cent un mille une (1.501.001) à deux millions deux cent douze mille sept cent trente-sept (2.212.737),*
 - ✓ *une réduction du capital de **NEUF MILLIARDS SIX CENT S000)TE-DIX-SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE (9 677 370 000) Francs CFA**, portant le capital*

EE



*social de vingt-deux milliards cent vingt-sept millions trois cent soixante-dix-mille (22.127.370.000) F CFA à **DOUZE MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS (12 450 000 000)** de Francs CFA, par la suppression de neuf cent soixante-sept mille sept cent trente-sept (967 737) actions émises chacune à la valeur nominale de dix mille (10.000) F CFA et numérotées d'un million cinq cent un mille une (1.501.001) à deux millions deux cent douze mille sept cent trente-sept (2.212.737).*

« ARTICLE 7-CAPITAL SOCIAL

*Le capital social est fixé à la somme de **DOUZE MILLIARDS QUATRE CENT CINQUANTE MILLIONS (12 450 000 000) F CFA.***

*Il est divisé en un million deux cent quarante-cinq mille (1 245 000) actions d'une valeur nominale de **DIX MILLE (10.000) Francs CFA** chacune, numérotées de 1 à 1 245 000.*

MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

Et pour les faire publier, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

MENTION LEGALE D'INFORMATION

L'Étude notariale dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment la conservation des données.

Ce traitement est fondé sur le respect d'une obligation légale et l'exécution d'une mission relevant de l'exercice de l'autorité publique déléguée par l'État dont sont investis les Notaires, officiers publics conformément à la loi numéro 8/73 du vingt décembre mille neuf cent soixante-treize portant statut des Notaires.

Pour la réalisation de la finalité précitée, les données sont



susceptibles d'être transférées à des tiers, notamment :

- Les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Provinciale des Impôts, la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques ;
- Les organismes publics ou privés pour des opérations de vérification dans la cadre de la recherche de personnalités politiquement exposées ou ayant fait l'objet de gel des avoirs ou sanctions, de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et de la prolifération.

Les présentes sont conformes aux dispositions de la loi numéro 001/2011 du vingt-cinq septembre deux-mille-onze relatives à la protection des données à caractère personnel.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront supportés par la société Anonyme « **FAÇADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL** », en abrégé « **FMCT** », sus dénommée, ainsi que Monsieur **Emmanuel NGOUA EDANE** ès-qualités, l'y oblige.

DONT ACTE

EE

Contenant :
Renvois :
Blancs bâtonnés :
Barres :
Lignes entières rayées nulles :
Mots nuls :
Chiffres nuls :

FAIT ET PASSE A LIBREVILLE
EN L'ETUDE DU NOTAIRE SOUSSIGNE
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
Le *deux novembre*

Après lecture faite, le comparant ès qualités, a signé avec le Notaire soussigné.

EE

EE



LE COMPARANT : Pour la Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée « FAÇADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL », en abrégé « FMCT »

Monsieur Emmanuel NGOUA EDANE
Administrateur Directeur Général,

LE NOTAIRE : Maître Suzanne NGOULA NKONDAWIRI

Enregistré à LIBREVILLE - GABON

Le 28/11/2009

Vol 53 Folio 228 N° 1504

Reçu Cinquante mille Francs (50.000)

De Receveur